AVEC LE PRÊT AFFECTÉ

BOOSTEZ VOTRE ACTIVITÉ ET SÉCURISEZ VOTRE TRÉSORERIE

Sofinco
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

AUGMENTEZ VOTRE PANIER MOYEN DE 30%*

en proposant le prêt affecté

En incluant la proposition du prêt affecté au projet de rénovation de votre client vous augmentez vos chances de transformer vos devis.**

Le prêt affecté est dédié exclusivement au financement des travaux du projet concerné. Le montant accordé ne peut être utilisé à d'autres fins.

Les avantages pour vous

01 **Fonds versés directement**
Pas de risque d'impayé car Sofinco verse les fonds sur votre compte 48h après réception du procès verbal confirmant la réalisation définitive et conforme des travaux.

02 **Experts dédiés**
Un accompagnement dédié pour fluidifier vos dossiers.

03 **Parcours digital, simple et rapide**
Une expérience qui fluidifie la démarche de souscription.

04 **Compatible avec les aides**
Une solution compatible avec MaPrimeRénov' et les CEE.

** + 30% sur le panier moyen, constaté chez une partie de nos partenaires*
*** Sous réserve d'immatriculation à l'ORIAS*

Les avantages pour vos clients

01

En fonction de leur projet, vos clients peuvent choisir :

- Le montant du crédit : de 1 001 à 75 000 €
- La durée de remboursement : de 12 à 180 mois

02

Parcours 100 % digital

Un parcours clair et pédagogique pour faciliter la demande.

03

Réponse de principe immédiate

- Une première réponse dès la demande de financement.
- Une réponse définitive sous 48 heures

04

Des assurances emprunteur optionnelles

Pour se protéger face aux aléas de la vie.

parcours

Avant travaux

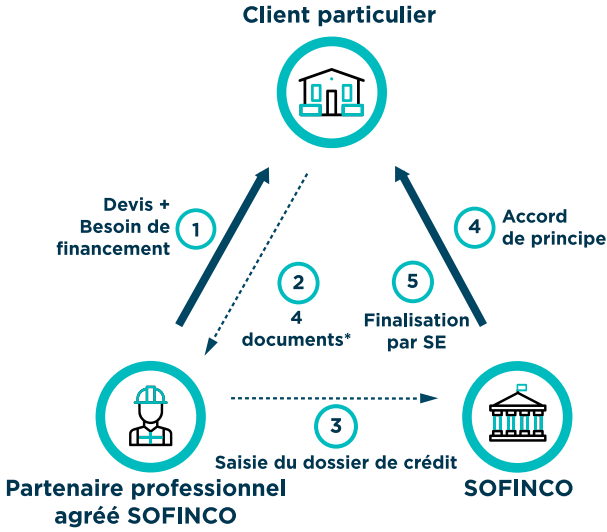

**4 documents à fournir : justificatif d'identité, devis signé, avis d'imposition et RIB.*
SE = Signature Électronique

Sofinco étudie le dossier sous 48h puis confirme l'accord du crédit au partenaire et au client.

Après travaux

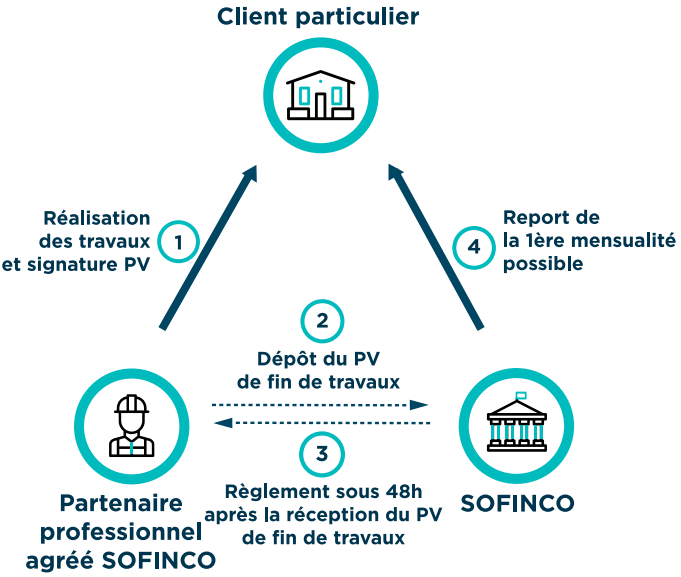

OFFREZ-VOUS L'OPPORTUNITÉ D'AUGMENTER VOTRE CARNET DE COMMANDE EN DEVENANT PARTENAIRE

Pour cela, rien de plus simple, faites une demande d'agrément à Sofinco et inscrivez-vous à l'Orias.

L'ORIAS est l'organisme en charge du Registre officiel des intermédiaires Assurance, Banque et Finance. **Sans inscription pas de possibilité de proposer le prêt affecté.**

VOS 3 ÉTAPES :

01
Formez-vous
Formations obligatoires disponibles dans votre espace pro.

02
Constituez votre dossier
Justificatifs, attestation de formation, pièce d'identité.

03
Inscrivez-vous sur l'ORIAS
Déposez votre dossier sur **orias.fr,**
obtenez votre n° d'immatriculation.

Découvrez notre vidéo sur l'inscription à l'Orias en scannant ce QR code

Découvrez notre vidéo sur le Prêt Affecté dès maintenant en scannant ce QR code.

CONTACT

https://www.pro.sofinco.fr

Le prêt affecté, c'est LA solution idéale de financement agile, sécurisée et performante, qui protège votre trésorerie tout en facilitant la décision de vos clients.

Sofinco

Sofinco, marque de CA Consumer Finance, prêteur. SA au capital de 629 480 046 euros. 1 rue Victor Basch CS 70001 - 91068 Massy Cedex, 542 097 522 RCS Evry. Intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS n° 07 008 079 (www.orias.fr)